



## Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP)

Si votre parcours avant l'entrée en formation le justifie, la procédure de validation des acquis permet de solliciter un accès direct à un niveau auquel vous n'avez normalement pas accès. La demande est étudiée par la commission pédagogique compétente à partir des justificatifs que vous transmettez durant la procédure. En cas d'avis favorable, vous veillerez à confirmer votre vœu de formation afin de pouvoir procéder à l'inscription par la suite.

[En savoir plus sur la validation des acquis.](#)

### Les étapes de la demande

#### Inscription sur la plateforme E-candidat

Remplissez la demande en ligne : fond de dossier (identité, formations, activités). Puis choisissez la formation et l'année d'accès souhaitée.

Plusieurs choix sont possibles (attention, dès validation de la formation choisie, vous ne pouvez plus modifier les informations indiquées).

Vous pouvez suivre la situation de votre dossier via l'application E-candidat.

#### Étude du dossier VAPP par la commission pédagogique

La commission pédagogique donne son avis sur l'accès à la formation aux regards des acquis des candidats par rapport aux exigences du diplôme, puis valide ou non l'accès au niveau d'études souhaité.

### Service d'aide à l'élaboration de la demande de VAPP

Pour les adultes en reprise d'études, le bureau Reprise d'études et validation des acquis (REVA) propose un dispositif d'aide ayant pour objectif de vous faciliter l'accès à l'information nécessaire à votre reprise d'études.

Ce dispositif d'aide a également pour objectif de vous outiller afin de mettre en exergue vos acquis et vos compétences à travers la candidature que vous allez compléter à partir de la plateforme d'inscription en ligne e-candidat, et qui constituera à elle seule le dossier de demande de VAPP présenté ensuite à la commission pédagogique.

#### L'accompagnement proposé se décline en deux temps :

Un temps collectif, sous la forme d'un atelier de 3h, découpé en 3 phases :

- Présentation du dispositif VAPP (procédure à Rennes 2, démarches administratives auprès des UFR et présentation de la plateforme d'inscription en ligne e-candidat).
- Travail sur le parcours professionnel/personnel et sur le projet, afin d'adapter CV et lettre de motivation à joindre à votre candidature en ligne
- Information sur la reprise d'études, la recherche de financement.

Un temps individualisé (optionnel), sous la forme d'un échange téléphonique ou de mail, pour une relecture de votre CV et/ou lettre de motivation

#### Date des ateliers 2018-2019

Vendredi 8 février 2019 - 14h00 à 17h00

Vendredi 22 février 2019 - 14h00 à 17h00

Vendredi 8 mars 2019 - 14h00 à 17h00

Vendredi 22 mars 2019 - 14h00 à 17h00

Vendredi 5 avril 2019 - 14h00 à 17h00

Vendredi 12 avril 2019 - 14h00 à 17h00

#### Coût de l'atelier

60,00€ payable par chèque en début d'atelier

#### [Inscription à l'atelier](#)

Nombre de places limité à 12 participants - Le Bureau REVA se réserve le droit d'annuler ou reporter un atelier dans le cas d'un nombre de participants insuffisant.

Contact

Aide à l'élaboration de la demande de VAPP - Reprise d'Études et Validation des Acquis (REVA)

reva@univ-rennes2.fr

02 99 14 20 38